

**DEPARTEMENT  
DE  
L'YONNE**



communauté  
de l'auxerrois

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2020-028**

**Objet : Motion demandant le maintien du centre de réception de régulation des appels (CRRRA 15) dans le département de l'Yonne**

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 06 février 2020, s'est réuni le 13 février 2020 à 10 h 00 à l'espace culturel de la commune d'Appoigny, sous la présidence de Guy FERREZ.

**Nombre de membres**

*en exercice : 64*

*présents : 44*

*votants : 53 dont 9 pouvoirs*

Etaient présents : Guy FERREZ, Alain STAUB, Maryse DUVILLIE, Nicolas BRIOLLAND, Sylvette DETREZ, Joëlle RICHEL, Nadine DROEGHMANS, Jacques HOJLO, Martine BURLET, Guy PARIS, Jean-Philippe BAILLY, Didier MICHEL, Sarah DEGLIAME-PELHATE, Jean-Paul SOURY, Isabelle POIFOL-FERREIRA, Philippe AUSSAVY, Yves BIRON, Maryvonne RAPHAT, Elodie ROY, Sébastien DOLOZILEK, Elisabeth GERARD-BILLEBAULT, Frédéric PETIT, Béatrice CLOUZEAU, Stéphane ANTUNES, Jacques CHANARD, Guy BOURRAT, Daniel GIRARD, Josette ALFARO, Christian CHATON, Aurélie BERGER, Jean-Luc BRETAGNE, Stephan PODOR, Christophe LAVERDANT, Robert BIDEAU, Chantal BEAUFILS, Emmanuel CHANUT, Michel POUILLOT, Rachel LEBLOND, Christian BRUNEAUD, Bernard RIAN, Christophe BONNEFOND, Lionel MION, Michel FOUINAT, Michel BOUBOULEIX.

Pouvoirs : Najia AHIL à Guy FERREZ, Jean-Luc EMERY à Jean-Paul SOURY, Rita DAUBISSE à Guy PARIS, Virginie DELORME à Sarah DEGLIAME-PELHATE, Guillaume LARRIVE à Christophe BONNEFOND, Arminda GUIBLAIN à Robert BIDEAU, Christian MOREL à Jacques HOJLO, Patrick BARBOTIN à Jean-Luc BRETAGNE, Gérard DELILLE à Alain STAUB.

Absents non représentés : Denis ROYCOURT, Pascal HENRIAT, Maud NAVARRE, Mourad YOUNI, Annie KRYWDYK, Didier SERRA, Patrick TUPHE, Malika OUNES, Anna CONTANT, Bénédicte NASTORG-LARROUTRE, Pascal BARBERET.

Secrétaire de séance : Elodie ROY.

## La Communauté de l'Auxerrois

**RAPPELLE** que l'Yonne, département rural de 340 000 habitants, est fortement touché par la baisse de démographie médicale. La régulation et le traitement des urgences du département passent, en majeure partie, par le centre de régulation du 15, localisé au Centre Hospitalier d'Auxerre, directement ou par transfert du 18 et du 112. Cette localisation permet une prise en charge des urgences par des professionnels de santé ayant une connaissance accrue du territoire et de son organisation. Cette structuration efficiente est la condition incontournable à un système de soins de qualité et à une orientation fine vers les différentes solutions présentes sur le territoire.

**RAPPELLE** que l'Yonne, est département frontalier de 4 grandes régions, Bourgogne Franche-Comté, Grand Est, Centre et Ile-de-France, nécessitant une collaboration permanente avec les départements voisins en cas de crise sanitaire ou de secours importants.

**RAPPELLE** que l'Agence Régionale de Santé (ARS), réaffirme régulièrement sa volonté de fermer le CRRA 15 de l'Yonne, pourtant facteur d'attractivité pour les professionnels de santé.

**CONSTATE** que le recours aux urgences par les icaunais s'établit à 44 % de l'ensemble de la population du département pour une moyenne de 30 % en France métropolitaine. Le CRRA 15 reçoit quotidiennement un volume d'appels en constante augmentation. En 2015, ce flux a représenté 165 949 appels d'urgences.

**CONSTATE** que l'excellent travail de proximité permanent entre les régulateurs du 15, les pompiers et les ambulanciers privés permet une bonne répartition du travail à un moment où l'évolution du secours à la personne par les sapeurs pompiers augmente significativement dans toute la France.

**REGRETTE** que le Schéma Régional de Santé de Bourgogne Franche-Comté anticipe le projet d'abandon du CRRA 15 du Centre Hospitalier d'Auxerre, au profit d'un site unique régional à Dijon. L'objectif supposé de réaliser des économies n'est en aucun cas garantie. Elle regrette également que l'ARS travaille sur ces questions vitales pour l'avenir des icaunais sans y associer suffisamment les acteurs départementaux de secours et hospitaliers.

**CONSIDÈRE** que la suppression du CRRA 15 aggrave l'accès aux soins en réduisant l'offre, source de fragilité accrue pour le territoire. Elle craint également que cet abandon de proximité entraîne une baisse des échanges entre les différents interlocuteurs, ayant pour conséquence indirecte des difficultés de prise en charge des victimes.

**RAPPELLE** la motion votée par le CTS (Comité Territorial de Santé) le 06 juin 2018, demandant par 34 voix pour et 2 abstentions, la correction du Plan Régional de Santé concernant le CRRA 15 et la création d'une plateforme départementale commune regroupant 15, 18, ambulanciers privés et garde de médecins libéraux.

**AFFIRME** qu'elle est contre ces décisions de restriction qui affecteraient l'ensemble

du système de soins du territoire. Dans un contexte sanitaire peu favorable, la suppression du CRRA 15 serait un nouveau facteur de baisse du niveau médical de l'Yonne.

**DEMANDE** que, si l'ARS maintient sa volonté de créer un CRRA 15 régional, cette plateforme doit être implantée à Auxerre. Ainsi, l'ARS et l'administration centrale participeraient au nécessaire aménagement sanitaire du territoire.

**CONSTATE** qu'un bâtiment vacant sur le site de l'hôpital peut, pour un maintien pérenne du CRRA 15 à Auxerre, accueillir cette plateforme commune, rapidement et dans de bonnes conditions.

**ESTIME** qu'une réflexion commune peut être menée visant l'optimisation, tant d'un point de vue organisationnel que financier, du système de secours et de santé départementale, sans pour autant le déposséder de ses moyens. Dans cette optique, les mutualisations à l'échelle de l'Yonne seront à privilégier. Un travail en commun pour préparer l'avenir des secours icaunais dans de bonnes conditions est indispensable.

**EXIGE**, pour l'ensemble de ces motifs :

1- Le maintien du Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA 15) au sein du Centre hospitalier d'Auxerre,

2 - Que les représentants de l'ARS, participent activement à la réalisation d'une plateforme départementale (15/18/112) de réception des appels et de gestion des secours dans l'Yonne, efficiente à long terme,

3 – Le maintien des services d'urgences de proximité, nécessaire à une prise en charge rapide des patients dans un département et sur des territoires touchés par une baisse de la démographie médicale.

-----  
**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour	: 53
- voix contre	: 0
- abstention	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 11

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Guy FEREZ



Affiché le :

19 FEV. 2020